

70<sup>e</sup> SECTION

**LE CNU EST UNE INSTANCE DEMOCRATIQUE ESSENTIELLE POUR L'EXAMEN COLLEGIAL DE NOS MISSIONS PAR DES COLLEGUES DE NOS DISCIPLINES.**

La prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, que ce soit en termes de missions ou de spécificités d'établissements, justifie pleinement son cadre national pour la défense des missions de service public, pour le développement des disciplines (et de la diversité en leur sein) et des approches interdisciplinaires, la gestion nationale de nos carrières, l'affirmation du lien enseignement et recherche.

## NOS REVENDICATIONS

### QUALIFICATION

*La politique de gels de postes des établissements entraîne un gâchis humain et scientifique considérable. En 2017, seulement 7% de qualifié-e-s MCF et 11% de qualifié-e-s PU ont eu un poste par concours.*

Le SNESUP-FSU revendique des créations de postes de MCF et de PU et défend la qualification, en tant que reconnaissance nationale de l'aptitude à l'exercice des missions d'enseignant-chercheur.

### SUIVI DE CARRIERE

*Un dispositif boycotté par 75% des collègues concernés en 2018. Notre section a refusé de mettre en œuvre le suivi de carrière en 2017, 2018 et 2019.*

Le SNESUP-FSU s'oppose au suivi de carrière des EC, et notamment à son caractère obligatoire et non confidentiel, ainsi qu'à toute utilisation de la modulation de service.

Les futur-e-s élu-e-s s'opposeront au suivi de carrière imposé par le ministère ; la section du CNU devant constituer *a minima* une instance d'accueil et de conseil pour aider à la régulation demandée par l'intéressé.e s'estimant victime d'une décision locale s'appuyant sur une évaluation de sa carrière et conduisant par exemple à une modulation de son service.

### PROMOTIONS

*Le taux de promotion, qui n'a pas changé depuis 2011, décourage les EC à postuler à une promotion.*

Le SNESUP-FSU défend une augmentation du nombre de promotions et le déroulement d'une carrière sur au moins deux grades pour tous les MCF et les PU. Il dénonce le passage au choix à l'échelon exceptionnel, sélection introduite uniquement pour les MCF.

## PROFESSION DE FOI DES LISTES PRÉSENTÉES PAR LE SNESUP-FSU AVEC LA PARTICIPATION DU SNCS-FSU

Pièce maîtresse du statut de fonctionnaires d'État des enseignants-chercheurs face aux pouvoirs locaux et leurs arbitraires, le CNU est la cible d'attaques visant à sa dénaturation voire sa disparition. Le projet de loi de « transformation de la fonction publique », en réduisant les prérogatives des commissions administratives paritaires, dessaisirait le CNU des procédures d'avancement de grade des enseignants-chercheurs : ce serait alors la fin du contingent national de promotions accordées par le CNU ; la CPU quant à elle envisage tout simplement la suppression du CNU. Le SNESUP-FSU s'oppose fermement à cette volonté de régression démocratique et à tout excès de localisme.

### CRCT

*Le contingent CNU dépend du nombre de CRCT accordés par les établissements dans l'année antérieure, entraînant une diminution continue (-10% en 8 ans). En 2016-2017, au total, 900 CRCT pour environ 48 000 EC concernés.*

Le SNESUP-FSU revendique à l'inverse une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national ainsi qu'un contingent CRCT supplémentaire suite à un congé de maladie, parental ou une mission d'intérêt collectif.

### PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE

*Un constat de localisme et de traitement inégalitaire : un tiers des établissements attribuent une prime aux collègues classés dans les 50% meilleurs quand, dans d'autres établissements, des collègues classé-e-s dans les premiers 20% n'ont pas de prime ; un quart des établissements définissent un montant unique de PEDR, un autre quart un montant différencié MCF et PU ; un quart encore un montant pour les dossiers classés dans les 20% meilleurs et un autre montant pour les 30% suivants ; d'autres définissent à la fois des montants différents selon les corps et des critères locaux supplémentaires.*

Le SNESUP-FSU est contre la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des enseignant-e-chercheur-se-s. Il dénonce la logique des primes qui est un pis-aller pour cacher la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat et qui favorise toujours les mêmes. Dans le cadre contraint existant, par souci d'équité, le SNESUP-FSU défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU ainsi que des modalités d'attribution et un montant de prime identiques pour tous.

Pour défendre nos missions au sein du service public, pour imposer la collégialité, pour une gestion nationale des carrières

**VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES LISTES**



Le SNESUP-FSU propose des candidat·e·s engagé·e·s dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatif·ve·s de la diversité des établissements et des territoires, des thématiques et des approches de leurs champs disciplinaires. Il a fait le choix de viser la parité des candidat·e·s. Pluridisciplinaires par définition, les sciences de l'éducation et de la formation s'attachent, par la recherche, à décrire et analyser les phénomènes éducatifs dans la diversité des publics, des terrains et des pratiques, en visant l'utilité sociale de résultats produits.

## NOS ACTIONS AU COURS DE LA PRECEDENTE MANDATURE :

Par leurs actions au sein des sections CNU, mais aussi par leur investissement dans les bureaux de section, nos élu·e·s ont respecté leurs engagements tant au niveau de la reconnaissance de toutes les activités des EC que de la prise en compte de la situation individuelle des personnes. Nos élu·e·s ont :

- défendu la publication des critères d'évaluation des dossiers de candidatures ;
- refusé le caractère obligatoire et systématique du suivi de carrière, ce dernier n'a pas été mis en œuvre dans la section 70 ;
- proposé de nombreuses motions demandant une augmentation du nombre de CRCT, de promotions et de PEDR et dénonçant le suivi de carrière ;
- dénoncé PARCOURSUP, la loi ORE et l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers, mesures qui accroissent l'inégalité des conditions pédagogiques entre les établissements.

**Par leur action au sein de la CP-CNU, ils·elles ont obtenu un contingentement séparé entre MCF et PU pour l'évaluation des dossiers de candidature à une PEDR.**

## NOS CANDIDAT·E·S S'ENGAGENT

### Sur le fonctionnement des sections et du CNU

- respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique des sections CNU ;
- défendre, au sein de la CP-CNU, des règles déontologiques communes à l'ensemble des sections ;
- ne pas utiliser sa position d'élue à des fins personnelles ;
- mettre en débat et rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers ;
- rédiger et diffuser des comptes rendus permettant de prendre connaissance de l'activité des sections.

### Sur l'amélioration des conditions d'exercice du métier

- mettre en débat des propositions concrètes pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tenir compte des interruptions de carrières et veiller à la représentation des femmes dans les promotions ;
- agir pour l'augmentation du contingent de congés de recherche ou de reconversion thématique ;
- prendre en compte la reconnaissance de la qualité de travailleur·se handicapé·e.

### Sur l'analyse des dossiers et la défense des collègues

- lors de l'accès au corps des maîtres de conférences, fonder exclusivement leurs appréciations des dossiers sur la qualité et les mérites scientifiques des candidat·e·s, sans autre considération étrangère aux fonctions exercées par un·e enseignant·e-chercheur·se ;
- défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière de l'EC : enseignement sous toutes ses formes ; recherche y compris interdisciplinaire ; diffusion des connaissances scientifiques ; activité et responsabilités administratives, électives ;
- apprécier les activités à l'aune des moyens mis à disposition de l'EC sans prendre comme étalon les dossiers des collègues qui bénéficient de conditions exceptionnelles (chaire d'excellence, IDEX, IUF, etc.) ;
- prendre en considération toutes les conditions particulières d'exercice des missions des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.) ;
- défendre la diversité des approches épistémologiques, théoriques et méthodologiques au sein des disciplines ; combattre toute normalisation des pratiques de recherche et des modes de diffusion des résultats ; défendre et promouvoir l'usage de la langue française ;
- défendre une analyse qualitative des dossiers qui ne se cantonne pas à l'aspect bibliométrique quantitatif ni aux seules listes de publications reconnues par l'HCERES ;
- refuser toute grille d'évaluation automatique sous forme de lettres ou chiffres ;
- conseiller les collègues qui le souhaitent lors de la constitution de leur dossier et les informer à l'issue de la session CNU dans le respect de la confidentialité des débats.